



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 21/03/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 15 – FOA - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de FOAD*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil de faculté de droit et science politique du 31 janvier 2023 et du 14 février 2023, du Comité exécutif de l'École de Management de Toulouse (TSM) du 10 mars 2023, et du Conseil d'école d'économie de Toulouse (TSE) du 21 février 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations ouvertes à distance (FOAD) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et des diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit FOAD-2023-2024

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit science politique-FOAD-2023-2024

Masters

MCC-MASTER MENTION DROIT PENAL PT compliance officer
MCC-MASTER MENTION DROIT DU PATRIMOINE PT compliance officer
MCC-MASTER-MENTION-ALED-M1-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des assurances-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des entreprises-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT Droit international et droit européen-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DI-PT Droit de l'immobilier-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPA-PT Ingénierie du patrimoine-FOAD-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPSC-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT Droit des collectivités territoriales-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT Droit social de l'entreprise-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-ES-PT Econométrie, Statistiques-FOAD-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-MS-PT Management du sport-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-SP-PT Politique et sécurité-FOAD-M2-2023-2024

Diplômes d'université

MCC-DU-Statistiques appliquées-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Management du sport-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Gestion pratique des TPE_PME_PMI-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Droit du dommage corporel-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Criminologie renforcée-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Contentieux du travail-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Anglais juridique-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Acteurs du sport-FOAD-2023-2024

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Gestion pratique des TPE/PME/PMI (FOAD)	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année ainsi qu'à chaque bloc.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année ainsi qu'à chaque bloc.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les blocs sont validés isolément.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 à l'un des blocs.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

